

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 50 (1912)  
**Heft:** 22

**Artikel:** La tomma a Jean-Louis : (patois du district de Grandson)  
**Autor:** S.G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208717>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## UN MOIS GRATIS

Les personnes qui prendront un abonnement de **six mois ou d'un an**, à dater du **1<sup>er</sup> juillet 1912**, recevront **gratuitement** le *Conteur* dès maintenant au **30 juin**.

## LES NOTAIRES DE MAILLANE

(Traduit du provençal.)

C'ÉTAIT vers 1820 ou 1825, je ne sais au juste. Cette année-là, mourut à Maillane le vieux Claude; et comme il n'avait pas de descendants, sa maison demeura fermée cinq ou six mois. Finalement un locataire s'y installa et les fenêtres se rouvrirent.

Mais, nom d'un sort! voici que, peu de jours après, une rumeur courut dans Maillane: la maison de Claude était hantée! Le nouvel habitant et sa femme entendaient tracasser et farfouiller toute la nuit. C'était un bruit singulier, il semblait qu'on froissât du papier, des parchemins. Allumait-on la lampe, tout se taisait, et, si tôt éteinte, zou! le mystérieux crissement reprenait de plus belle. D'où provenait-il? Les bonnes gens fouillaient tous les coins, dans les armoires, sous le lit, sous l'escalier, sur l'évier, rien de rien ne leur donnait la clé de la nocturne énigme. Et, tous les soirs, cela recommençait, tant et si bien qu'ils donnèrent leur congé, disant aux voisins: « A la maison de Claude, y couche qui voudra, toute la nuit les revenants y font leur sabbat! » Et ils s'en allèrent.

Tout effrayés qu'ils étaient, les voisins voulaient savoir ce qui se passait là. Armés de fourches et de fusils, ils vinrent coucher tour à tour dans la chambre de Claude. Mais, dans les ténèbres, le froufrou de malheur les faisait sursauter, sans qu'ils pussent découvrir la liasse des parchemins. Les vieilles, se signant, disaient bien les paroles qu'on dit aux esprits pour les conjurer:

Si tu es bonne âme, parle-moi!  
Si tu es affligée, retire-toi!

Ah! ouiche, cela faisait autant d'effet que du bruit de scie aux chats! Le bruit menu n'en continuait pas moins; et au four, au moulin, au lavoir, on ne parlait que de revenants.

— Si encore, disait le monde, on savait de qui est l'esprit qui revient, on pourrait faire dire des prières pour le repos de cette pauvre âme!

— El de qui voulez-vous qu'il soit! disait la grosse Alarde... Ce ne peut être que Claude: le pauvre homme n'a pas laissé d'enfants; on n'aura pas fait dire sa messe, et son âme, pécaire! doit sûrement être en peine.

— C'est bien ça, firent les commères, Claude fait sa peine.

Alors, charitalement, elles se cotisèrent pour que le défunt eût sa messe; le chapelain pria le bon Dieu de tout son cœur pour Claude,

et quelques Maillanais de bonne volonté retournèrent voir, la nuit, si l'esprit revenait toujours.

Il revenait plus obstinément que jamais! C'était à faire dresser les cheveux sur la tête. Un homme avait trouvé une botte au bas de l'escalier, une botte toute cirée! D'autres par le trou de l'évier avaient vu un homme tout blanc qui descendait de la cheminée. Zabet du Broquet raconta qu'un matin, en s'épuçant, elle avait vu sur son corps des places blanches, comme des « pinçons de mort ». Et Nanon certifia que, la nuit, on l'avait tirée par les pieds!

Sur la place, le dimanche, les hommes ne s'entretenaient plus que de ce mystère.

— Claude était un brave homme; il n'est pas croyable que ce soit son revenant!

— Qui serait-ce alors?

Le grand Charles, que chacun respectait, parce qu'il dominait tout le monde par sa haute stature autant que par l'aplomb de sa parole, le grand Charles fit:

— N'est-ce pas clair? Puisqu'on remue du papier, ce doit être des notaires.

— Il a raison, le grand Charles, s'écrieront-ils tous: ce sont les notaires, puisqu'on remue du papier!

— Et tenez, ajouta le vieux Ferrut, je me souviens maintenant que, dans ma jeunesse, la maison s'était vendue en justice. Elle provenait d'un héritage pour lequel on plaida à Tarascon pendant plus de vingt ans. Et tant grattèrent les notaires, les avocats et les procureurs, que tout fut mangé!

— Ce sont les notaires! ce sont les notaires!

On n'entendait plus que ce cri dans tout Maillane. Les gens n'en dormaient plus, et ils en avaient la chair de poule.

— On verra bien si ce sont les notaires, dit mon oncle Jérôme, le magnanier.

Mon brave oncle avait servi dans les dragons, même que du temps de Bonaparte il était brigadier. Il portait fièrement au bout du nez la cicatrice d'un coup de bancal que lui flanqua un hussard allemand à la bataille d'Austerlitz. Adossé à un mur, il tenait tête à vingt cavaliers qui le sabraient, jusqu'au moment où il tomba, la figure partagée d'un revers d'épée. Cela lui avait valu une pension de sept sous par jour, c'est-à-dire tout juste pour son tabac.

Suffit. Mon oncle charge ses pistolets et, à la nuit tombante, s'en va bravement à la maison de Claude. Faut vous dire aussi que, sous sa blouse, il avait une lanterne sourde, dont il se servirait dès qu'il entendrait les notaires brasser leurs parchemins.

Tout d'un coup, frou! frou! cra! cra! voilà les parchemins qui se mettent à chanter... Vivement mon oncle découvre sa lanterne, et que voit-il? deux rats! deux gros rats qui grimpaient au haut du coupe-vent. Car, dans cette maison, comme cela se voit dans bien d'autres, il y avait pour recouvrir l'escalier un coupe-vent. Le magnanier Jérôme monte sur son escabeau et trouve tout bonnement des pampres de vigne secs!

Claude, l'année où il trépassa, avait récolté énormément de raisins, paraît-il. Pour les garder, il les avait étendus sur le coupe-vent, en un lit de feuilles de vigne. Lui mort, les rats grignotèrent la vendange, et quand il n'y eut plus de grappes, ils revinrent toutes les nuits, pour chercher les grains perdus sous les feuilles.

Antem emporté ces feuilles desséchées, mon oncle se coucha. Au matin, comme il arrivait sur le place:

— Eh! bien, monsieur Jérôme, firent les villageois, il semble que votre visage a pâli; avez-vous trouvé les notaires?

— Vos notaires, répartit mon oncle, n'étaient qu'une paire de rats qui sur le coupe-vent couraient dans les pampres de vigne secs!

Un bon rire secoua les Maillanais, et depuis ce jour les gens de mon village n'ont plus cru aux revenants.

F. MISTRAL.

## Fontaine patriotique.

Dans une ville de Touraine,  
Grand débat pour une fontaine.  
Il n'était pourtant question  
Que d'y mettre une inscription...  
Comme la fontaine est publique  
On la voulait patriotique.  
Que surtout le mot: « Nation »  
D'une manière bien civique  
En relevât l'expression.  
Pendant ce débat démocrate  
Passa une femme aristocrate  
Qui leur dit d'un ton doctoral  
Et mêlé d'un peu de malice:  
— Messieurs, mettez au frontispice  
Ces mots: « Abreuvoir national! »

## LA TOMMA A JEAN-LOUIS

(Patois du district de Grandson.)

P È'na balla dèmindzè de derrai-tin de 189..., c'étais aprî la Sindèni; lè freti étant avau d'la montagnè; on n'oiplie 'na sè-nailliè lè d'amont on nè vèyai plie nè dzein nè bîte bî l'intoi day tsalè; cin ètai calmo commin la mouâ, cin portavè l'innouïo, quel. Tot parai, 'na petita binda dè dzoïeu gaillâ s'imbantson contrè la montagnè po allâ vèstâ la bauma dè la Motta, ao dessus dâo perte de l'Increna. C'étais oncoi lo vilho Jean-Louis Chpène qu'avai cin inmandzî. L'avai lè, commin yai de, dai dzouvènè dzin kè n'avant pas frai ai ge et quatre ào cin gendarme. Arrevâ vè la bauma, commin l'avant tu fan et say, que l'avant prai tsacon à bairè et à medzi, s'assètavont tu in rion à l'intoi d'on bon fû dè sétsons po sè retsaodâ 'na fraisa et sè regarni on poû lè coûte. Lè z'on avant de la saocessè, d'autro dâo fremadzo. Po Jean-Louis l'avai d'la tomma dura commin d'la barbèlyè, commin dâo bou, po bin dèrè. Sè bouëta à la presintâ dâo fû po kè lè sèyè on poû plie tindra. Adon lo gendarme Bonzon, quand ye ve cin lai fâ:

— Ditè-vai, Jean-Louis, voutro fremadzo mè fâ à pinsâ à auquière.

— A quiet, in voliai-vo on bocon ?  
 — Aô na, grand maci, mais mè simblyè què l'est commin lè bon militéro, kë l'anmè mì se vairé brûlâ què dè ployorâ !  
 Vo laisse à pinsâ lè risè kë firont tu, Jean-Louis commin lè z'autro. S. G.

#### Le « crampom ».

Le premier jour qu'Y voulut m'entretenir  
 Il me dit tout au long l'histoire de sa vie ;  
 Et, sans s'être informé si j'en avais envie  
 Me conta le présent, le passé, l'avenir,  
 Ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il se promet d'être ;  
 Sa maison, ses parents, ses affaires, son maître,  
 Sans me donner le temps de répartir un mot.  
 Mais comme il me dit plus qu'il n'est assé d'entendre  
 Il m'apprit plus aussi qu'il ne voulait m'apprendre  
 Car j'ai su dès l'abord que ce n'était qu'un rot.

**Misanthropie.** — Un misanthrope aigri, mécontent de tout, avise sur la place Saint-François un cocher.

— Où allons-nous, monsieur ? demande ce dernier.

— Oui... oui..., répond le monsieur avec amer-tume... oui... cocher, où allons-nous ??

#### LES DERNIERS HONNEURS<sup>1</sup>

Nous arrivons au terme de l'intéressante étude de M. A. Van Gennep, sur les rites de passage en Savoie.

Voici quelques-uns de ces rites se rapportant aux funérailles.

Les rites funéraires sont, de tous, ceux qui ont la vie la plus dure. En voici une preuve pour la Savoie.

A Chamonix, même encore à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, dès qu'une personne était décédée, on ouvrait la fenêtre de la chambre « pour permettre à l'âme de s'échapper ». Bien mieux, dans plusieurs villages de Tarentaise et notamment à St-Jean de Belleville, on croyait au début du xix<sup>e</sup> siècle que « dès qu'un individu était mort et jusqu'à ce que son corps fût enterré, son âme allait se reposer dans le champ le plus voisin ; c'est pourquoi on portait aussitôt après le décès un peu de paille sur le lieu où on présumait que cette âme irait se reposer », coutume encore en vigueur en Tarentaise.

En général, les parents restent à côté de l'agonisant. En Chautagne cependant, on l'abandonnait dès qu'on voyait la fin s'approcher, et seuls le *couseur* et la *couseuse* de linceul restaient là avec une lampe funéraire, de l'eau bénite et autres objets nécessaires à la dernière toilette ; il paraît que ces individus allaient souvent trop vite en besogne, et que, par exemple, en 1805, une jeune fille de dix-huit ans, de la commune de Motz, survécut plusieurs jours à la précipitation de sa *couseuse*.

Le principal devoir des *couseurs* était de bien tendre les pieds du mort, sinon il y aurait eu une autre mort dans la famille.

A Tignes, on ne laisse au défunt que sa chemise et on le coude entièrement dans son linceul comme dans un sac ; mais à Val d'Isère on l'habille ; on croit à Tignes qu'au dernier soupir l'âme s'envole au ciel et paraît aussitôt devant Dieu pour être jugée.

Dans le Haut Chablais on rencontre une autre série de rites.

Quelque éloignée que soit la maison du mort, tous les parents, amis et voisins se rendent à la maison mortuaire ; le plus proche parent, le fils aîné par exemple, conduit le deuil ; si c'est une femme qui a perdu son mari ou son enfant, il faut qu'elle dispute leur dépouille à ceux qui viennent l'enlever, puis qu'elle fasse mine de vouloir les suivre dans la tombe : les parents et amis versent des pleurs abondants, poussent

des hurlements assourdissants ; ces scènes bruyantes avaient lieu dans la demeure du défunt au moment où on transportait le corps au dehors, puis, avec plus de force encore, dans l'église, au moment où finissait le service funèbre.

De nos jours les pleureurs ont disparu partout. Mais les lamentations collectives ont encore lieu à Tarentaise.

Le lien avec le mort de ceux qui portaient le cercueil et creusaient la fosse était en certaines communes défini strictement. C'était aux deux plus proches voisins à creuser la fosse et à quatre autres à porter le cercueil, marque de solidarité localement limitée, qui ailleurs s'exprimait sous une autre forme.

Ainsi à Chamonix, la fosse doit être creusée par les hommes du même hameau que le mort. A Thonon, cette règle se trouve déjà atténuée en ce que les porteurs sont souvent volontaires, sans restriction de voisinage ou de parenté, et que c'est à un fossoyeur de métier à creuser la tombe ; mais la solidarité locale s'exprime par ceci que l'on doit fermer les volets de tous les magasins de la rue habité par le mort.

Ces coutumes se rencontrent aussi à Bonneville, et dans tout le Chablais et dans tout le Faucigny. A Bonneville, on baisse en outre les petites persiennes des fenêtres dans la rue où passe le cortège. Il y a une vingtaine d'années, dès que quelqu'un voyait de loin s'avancer dans la rue où il se trouvait un cortège funéraire, il se hâtait de se cacher dans une allée de maison, en tirant sur lui la porte d'entrée.

A Bonneville, les porteurs ont tous au bras un crêpe noir s'il s'agit d'une personne mariée, et blanc si c'est un enfant, et aux mains des gants blancs ; arrivés au cimetière et le cercueil descendu dans la fosse, les porteurs jettent dessus brassards et gants. On peut voir dans ce rite une survivance d'un ancien sacrifice, ou, de préférence, un rite destiné à débarrasser les porteurs de tout objet représentatif de la mort ou contagionné par elle.

La même idée se trouve aussi à la base d'une coutume autrefois générale et obligatoire en Savoie, qui disparut à la suite d'accords particuliers ou collectifs et de mesures législatives, et dont on ne retrouve plus que des survivances sporadiques. Actuellement, dans le Faucigny, le drap qui recouvre immédiatement le cercueil, au-dessous de l'étoffe brodée que prête l'église, appartient de droit au curé. Ce drap doit être neuf ou du moins très peu usagé et du plus grand modèle ; le curé peut s'en servir, mais non le vendre ; c'est ainsi que le curé d'une grosse commune de l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois ayant été déplacé, dut, avec l'aide du fossoyeur, du bœuf et de sa servante, creuser dans un champ appartenant au presbytère, une grande fosse où enfouir quarante-deux paires de drap neufs ou n'ayant guère servi, provenant d'enterrements.

Il ne faut pas confondre ce don avec les distributions de vivres, de vêtement, etc. aux pauvres, dont qui étaient d'un usage très répandu et souvent déterminés exactement et en détail dans les testaments de personnes riches, tant bourgeois que nobles.

A Haute-Cour en Tarentaise, on utilisait encore il y a quelques années la « marmite des morts », conservée dans l'église, qui servait à la cuisson des grandes aumônes, avec distributions de pain et de sel, obligatoires à la mort de chaque chef de famille ; dans la vallée de Chamonix, on établissait sur la place du village ou devant le four banal de grandes chaudières pour distribuer la soupe aux « pauvres », qui en emportaient chacun un pot ; cette distribution se renouvellait au commencement et à la fin des anniversaires, et l'on distribuait encore du sel, du pain, du riz dans le courant de l'année du décès. En Haut Chablais et dans la vallée de Thônes, ces distributions s'appelaient la *fête* ou

la *danna*. Les pauvres et non pauvres de la commune et des environs s'asseyaient sur deux lignes parallèles, leur *toupin* à la main ; le maire et deux notables donnaient à chacun l'un la moitié d'un grand pain, l'autre un gros morceau de fromage et le troisième lui remplissait son pot de soupe ; même distribution le jour anniversaire de la mort, mais ceux qui y assistaient devaient prier pour l'âme du mort.

#### Art et artistes.

Autrefois jadis on faisait mieux ;  
 Le nom d'*artiste* était plus rare  
 Aujourd'hui, de ce nom pompeux,  
 A tort, à travers on se pare.  
 Puisque l'on rit de ces bâtardeaux,  
 On devrait, abrégant les listes,  
 Pour doubler la gloire des arts  
 Rayer la moitié des artistes.

**Pauvre Simone !** — Entre amies :

— Je viens de chez Simone, qui, tu le sais sans doute, a été victime d'un terrible accident d'automobile.

— Et comment va-t-elle ? Est-elle bien mal arrangée ?

— Oh ! bien mal ; avec une robe de chambre sans garniture aucune et d'une coupe... je te dis que ça !

#### LA NUIT DES QUATRE-TEMPS

C'est samedi prochain, 8 juin, que sera donnée, au Théâtre du Jorat, la première représentation de la *Nuit des Quatre-Temps*. Toutes les places déjà sont prises.

La pièce, dont le succès fut très grand il y a une dizaine d'années, a été entièrement revue par René Morax. De plus, Gustave Doret a écrit une partition qui est, au dire des connaisseurs, une de ses œuvres les plus remarquables.

C'est donc un spectacle très artistique et d'un caractère dramatique accentué qui nous est offert.

Voici, résumée, une analyse de la pièce.

**Acte I.** — Le décor représente l'intérieur d'une salle à boire de l'auberge d'Elise Platten à Mœrel, dans le Haut-Valais. C'est la nuit. Le vent passe en rafales. Catarina, la jeune servante des Platten est seule. Elle file au rouet et chante. Rejointe par sa maîtresse, elles causent tout en filant. Le vent fait claquer les volets.

Des jeunes gens viennent taquiner les deux femmes. Il font allusion à un mariage entre Catarina et Carl le fils de la maison. Catri l'aime en secret ; mais Carl, qui, voici trois mois tantôt, a perdu Monique, sa fiancée, ne fait plus attention à personne. Le chagrin le ronge.

Des hommes font leur entrée. Ils jouent aux cartes tout en devisant. Il veulent monter le lendemain à Bel-Alp, pour couper du bois. Carl doit aller avec eux. Sa mère voudrait l'en empêcher, car c'est le jour des Quatre-Temps, où l'on voit passer la procession des morts descendue du glacier.

L'auberge peu à peu se remplit. Voici Valentine-le-fou, un idiot, puis toute une bande de joyeux jeunes gens, qui chantent et dansent au son du hackbrett. Tout à coup entre Carl. La danse, un moment suspendue, reprend. C'est une valse, la « Valse de Monique ».

— Pas cet air ! s'exclame Carl, avec violence.

Puis il sort, brusquement, en frappant la porte. Finie la danse. Les jeunes gens s'en vont.

Catri va se coucher et Carl rentre lentement. Il est triste et malheureux. Resté seul, il tombe à genoux et pleure. Sa mère revient, qui le supplie, mais en vain, de ne pas monter le lendemain à Bel-Alp.

\* \* \*

**Acte II.** — Le rideau découvre une alpe couverte de neige, au bout du glacier. Quelques

<sup>1</sup> De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).